

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 avril 2018

Date de convocation : 08 avril 2018  
Date d'affichage : 20 avril 2018  
Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX HUIT,  
le treize avril à 20h00,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie en séance publique  
ordinaire sous la présidence de Monsieur Paul  
GLINCHE, Maire

### Présents :

M. GLINCHE Paul, M. PETIT Jacques, Mme COULON Christiane, Mme BULOUP Yvette, Mr MAUCOURT Christian, Mme DARAUULT Annie, Mme CHARTRAIN Annick, M HOUSSEAU Mickaël, Mme HAMARD Sylvie, M PARIS Claude, M. RIVIERE Jean-Paul, M. PLEICIS Philippe, Mme LEPROUST Milène, Mme RAMBAUD Valérie

### Vote par procuration :

M DELANOUE Régis donne procuration à Madame COULON Christiane, M MARTINEAU Jacques donne procuration à Mme BULOUP Yvette, Mme LAUNAY Françoise donne procuration à M GLINCHE Paul, Mme BROUX Valérie donne procuration à Mme CHARTRAIN Annick, M GREGOIRE Gérard donne procuration à M PETIT Jacques, M TRIFAUT Anthony donne procuration à M HOUSSEAU Mickaël

### Absents non représentés :

M. MARIN Emmanuel, M MAILLARD Laurent

### Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Philippe PLEICIS demande qu'une phrase soit supprimée ; « qu'il a été déçu du choix de l'architecte pour le cabinet médical, c'est Christian MAUCOURT qui a dit cela » L'ordre du jour est abordé.

Cette erreur avait été supprimée en amont du conseil municipal et modifiée dans le registre des comptes rendus.

Le compte rendu est approuvé avec 5 abstentions et 15 votes POUR.

Mme COULON Christiane est désignée secrétaire de séance.

### **Budget Assainissement : Approbation du compte de gestion 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Monsieur SOW, Trésorier Public en poste à Connerré. Considérant que le compte de gestion Assainissement dressé par le Trésorier Public est conforme au compte administratif,

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 et L. 2343-1 et -2,  
Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

### **Après en avoir délibéré,**

### **A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Adopte** le compte de gestion du Receveur, relatif à l'Assainissement, pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif dressé pour le même exercice.

## **Budget assainissement : Approbation du compte administratif 2017**

Sous la présidence de Paul GLINCHE, Maire de la commune et Annie DARAULT conseillère déléguée aux affaires financières, le conseil municipal prend connaissance des écritures budgétaires réalisées au titre de l'année 2017.

Le compte administratif du budget annexe assainissement fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	EXPLOITATION			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultats reportés		200 572,75			167 545,93			368 118,68	368 118,68
Opérations de l'exercice	70 612,32	140 191,02	69 578,70	142 127,07	83 677,97	-58 449,10	212 739,39	223 868,99	11 129,60
TOTAUX	70 612,32	340 763,77	270 151,45	142 127,07	251 223,90	109 096,83	212 739,39	591 987,67	379 248,28
Résultats de clôture			270 151,45			109 096,83			379 248,28
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES			270 151,45			109 096,83			379 248,28
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			<b>270 151,45</b>			<b>109 096,83</b>			<b>379 248,28</b>

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 et L. 2343-1 et -2,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Adopte** le compte administratif assainissement dressé au titre de l'exercice 2017.

## **Budget Assainissement : Affectation des résultats 2017**

Après avoir entendu le compte administratif,

Constatant les résultats suivants :

### **Section d'exploitation :**

Recettes : 340 763.77 euros

Dépenses : 70 612.32 euros

Soit un excédent d'exploitation de 270 151.45 euros

### **Section d'investissement :**

Recettes : 251 223.90 euros

Dépenses : 142 127.07 euros

Soit un excédent d'investissement de 109 096.83 euros

RAR Dépenses : 0 euros

Soit un résultat de clôture de la section d'investissement de 379 248.28 euros

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 et L. 2343-1 et -2,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et votants,**

Eu égard aux résultats de clôture énoncés ci-dessus,

**Décide** le report des résultats de clôture dans les conditions suivantes :

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 270 151.45 euros

001 - Excédent d'investissement reporté : 109 096.83 euros

## **Vote du budget Assainissement 2018**

Après présentation des écritures envisagées au titre du budget assainissement primitif 2018,

Jean Paul RIVIERE demande ce que représentent les 30 000 € en investissement de matériel spécifique. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit par exemple d'une hydro cureuse (camion-citerne qui nettoie les canalisations).

Philippe PLECIS demande le coût et quelles réponses avons-nous eues du syndicat d'eau concernant les travaux de réseaux de la Grande Rue. Monsieur le Maire et Yvette BULOUP précisent que lors de la réunion du syndicat d'eau à St Corneille le lundi 09 avril, le président GAUDRE a confirmé que ces travaux seraient inscrits dans le budget 2018 mais ne commenceraient pas avant septembre, le temps des démarches et Yvette BULOUP attire l'attention pour ne pas commencer les travaux de la grande rue et de la rue basse en même temps pour éviter de bloquer le centre bourg

Philippe PLECIS demande si les réseaux d'assainissement de SITELLIA sont raccordés en totalité. Monsieur le Maire précise que la « police de l'eau » demande à la mairie de réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux usées et un schéma directeur d'assainissement avant de prendre une décision (les eaux de lavage des filtres des bassins ne sont pas raccordées)

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et L. 2311-1 et suivants et L 2312-1,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Adopte**, au titre de l'exercice 2018, le budget assainissement primitif suivant :

<b>Section</b>	<b>Montant</b>
<b>Exploitation</b>	401 609,21 €
<b>Investissement</b>	658 819,18 €

## **Budget général : Approbation du compte de gestion 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Monsieur SOW, Trésorier Public en poste à Connerré.

Considérant que le compte de gestion de la Commune dressé par le Trésorier Public est conforme au compte administratif,

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 et L. 2343-1 et -2, Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Adopte** le compte de gestion du Receveur, relatif à la Commune, pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif dressé pour le même exercice.

## **Budget général : Approbation du compte administratif 2017**

Paul GLINCHE, Maire de la commune et Annie DARAULT conseillère déléguée aux affaires financières, informe le conseil municipal des écritures budgétaires réalisées au titre de l'année 2017.

Le compte administratif du budget général fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultats reportés		693 076,24	693 076,24		181 796,28		0,00	874 872,52	
Opérations de l'exercice	2 224 734,20	2 706 850,25	482 116,05	838 502,51	120 034,59	-718 467,92	3 063 236,71	2 826 884,84	-236 351,87
TOTAUX	2 224 734,20	3 399 926,49	1 175 192,29	838 502,51	301 830,87	-536 671,64	3 063 236,71	3 701 757,36	638 520,65
Résultats de clôture									
Restes à réaliser				279 726,83	87 833,00	-191 893,83	279 726,83	87 833,00	-191 893,83
TOTAUX CUMULES									446 626,82
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			<b>1 175 192,29</b>			<b>-728 565,47</b>			<b>446 626,82</b>

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 et L. 2343-1 et -2,

### **Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Adopte** le compte administratif dressé au titre de l'exercice 2017.

## **Budget général : Affectation des résultats 2017**

Après avoir entendu le compte administratif,

Constatant les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement :**

Recettes : 3 399 926.49 euros

Dépenses : 2 224 734.20 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 1 175 192.29 euros

### **Section d'investissement :**

Recettes : 301 830.97 euros

Dépenses : 838 502.51 euros

Soit un déficit d'investissement de : - 536 671.64 euros

RAR recettes : 87 833 euros

RAR dépenses : 279 726.83 euros

Soit un résultat de clôture de la section d'investissement de – 728 565.47 euros

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 et L. 2343-1 et -2,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et votants,**

Eu égard aux résultats de clôture énoncés ci-dessus,

**Décide** le report des résultats de clôture dans les conditions suivantes :

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 446 626.82 €  
001 – Excédent d'investissement reporté : - 536 671.64 €  
1068 – Affectation du résultat : 728 565.47 €

### **Vote des 4 taxes directes locales 2018**

Paul GLINCHE présente les bases d'imposition applicables au titre de l'année 2018 et précise qu'à taux constants, le produit fiscal attendu serait d'un montant de 1 141 247 €. Considérant que lors du débat d'orientations budgétaires, le conseil municipal a souhaité ne pas appliquer d'augmentation des taux respectant ainsi l'engagement d'une modération de la fiscalité locale,

Christian MAUCOURT demande si ce sont les mêmes taux qu'en 2017. Annie DARAULT répond que oui. Philippe PLECIS précise que c'est important d'avoir parlé du DOB puisque les orientations figurent dedans.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et L. 2311-1 et suivants et L 2312-1,

Vu l'avis de la commission des Finances formulé lors de sa séance du 05 avril 2018,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Décide** le maintien des taux dans les conditions suivantes :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	22.93%
Taxe foncière bâti	21.49%
Taxe foncière non bâtie	40.75%

### **Vote du budget général 2017**

Philippe PLECIS rappelle que tous les ans la ligne énergie augmente. Monsieur le Maire précise que ceci concerne surtout l'éclairage des stades et des salles omnisports et suggère de mettre des minuteriers avec extinction programmée.

Christian MAUCOURT confirme que c'est possible, ce dernier va faire une étude pour les écoles et le complexe sportif

Philippe PLECIS demande pourquoi le budget fait apparaître une augmentation importante sur la ligne Fêtes et Cérémonies. Yvette BULOUP précise que budget présenté ne correspond pas à la réalité et que ce chiffre sera inférieur.

Philippe PLECIS demande une précision sur le chauffage de la salle polyvalente. Monsieur le Maire précise qu'une étude est en cours. Nous étudierons la possibilité d'avoir 2 chauffages séparés, grande salle et petite salle (chauffage par radiants gaz pour la grande salle, chauffage central eau chaude

pour petite salle et accueil). Une visite d'une salle équipée de radiants gaz a été demandée au bureau d'études. Christian MAUCOURT suit ce projet.

Philippe PLECIS suggère que nous pourrions différer l'éclairage de la cage de lancer de marteau en 2019 et de l'utiliser uniquement de jour. Philippe PLECIS précise qu'il est peut être nécessaire de regarder des investissements pour d'autres associations autres que les JAMG

Philippe PLECIS demande des précisions sur l'aménagement de la mairie. Il a été répondu que pour des raisons de confidentialité des cloisons seraient mises en place (bureau DGS- bureau accueil) ainsi que la réfection du chauffage de la salle du conseil et de accueil).

Philippe PLECIS fait remarquer qu'il doit manquer un chiffre pour arriver à 301 150.90 € sur les recettes d'investissement. Annie DARAULT doit vérifier.

Philippe PLECIS explique que si l'on adhère à ce budget, cela ne serait pas bien. Il n'accepte pas les erreurs commises sur le projet de la grande rue qui se voit différer pour des travaux de voirie. (Réseaux d'assainissement et eau potable datant de 1958). D'autre part Philippe PLECIS ne comprend pas l'installation d'ascenseurs qui n'étaient pas une obligation. Monsieur le Maire précise que du fait que ce projet a été inscrit dans notre agenda ADAPT et du fait d'avoir obtenu une subvention. Nous maintiendrons donc notre projet.

Après présentation des écritures envisagées au titre du budget général primitif 2018,

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et L. 2311-1 et suivants et L 2312-1,

**Après en avoir délibéré,  
Avec 5 votes CONTRE, 15 votes POUR**

**Adopte**, au titre de l'exercice 2018, le budget général primitif suivant :

<b>Section</b>	<b>Montant</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 005 167,18 €
<b>Investissement</b>	2 136 090.60 €

#### **Demande de subvention dans le cadre du FIPD**

Considérant le programme d'investissement voté au budget primitif 2018,

Considérant qu'au titre des dépenses pouvant être éligibles à une subvention au titre du Fonds Interministériels de la Prévention et de la Délinquance, figurent les travaux de sécurisation des écoles.

Considérant le coût de ce programme d'investissement évalué à 70 000 €

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
Vu les catégories d'opérations éligibles au FIPD 2018,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD 2018 au titre des travaux de remplacement de l'ensemble des huisseries des locaux d'animation.

### **Demande de subvention dans le cadre de la DETR**

Considérant le programme d'investissement voté au budget primitif 2018,

Considérant qu'au titre des dépenses pouvant être éligibles à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, figurent les travaux d'aménagement et de sécurisation des voiries.

Considérant le coût de ce programme d'investissement évalué à 282 500 €

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
Vu la Loi de finances de 2011 instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,  
Vu les catégories d'opérations éligibles à la DETR 2018,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 au titre des travaux de remplacement de l'ensemble des huisseries des locaux d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Suivent les signatures,